Groupe Hospitalier
Bretagne Sud

Pôles d'activité clinique et médico-technique

La décision de création des pôles d'activité revient au chef d'établissement. Celui-ci arrête la structuration en pôles, après concertation avec le directoire, sur avis du président de la CME*.

Les **pôles d'activité clinique et médico-technique** sont le cœur de la stratégie médicale et du pilotage opérationnel de l'établissement.

A leur tête, un chef de pôle, nommé pour un mandat de 4 ans, doit mettre en œuvre la politique de l'établissement.

** Commission Médicale d'Etablissement*

TÉLÉCHARGER

2024.04.18_-_Composition_des_Pôles.pdf - (95Ko)

Groupe Hospitalier
Bretagne Sud

Groupe Hospitalier Bretagne Sud
Horaires de l'accueil du Scorff :
7h45 à 19h du lundi au vendredi
10H à 18H les samedis, dimanches et jours fériés

Standard : 02 97 06 90 90

5 Avenue de Choiseul
BP 12233 - Lorient cedex

NUMÉROS UTILES

CONTACTEZ-NOUS